

La bordelaise dunkerquoise (1732-1789)

Stéphane PALAUDE

mots clés : bouteille, vin, Bordeaux, standardisation, Dunkerque, XVIII^e s.

Ce titre surprenant traduit une réalité historique. Nombre de « bordelaises dunkerquoises », en l'occurrence de bouteilles destinées à contenir des vins de la région de Bordeaux, ont été soufflées par des verriers de Dunkerque (Nord) au XVIII^e siècle. Dans cette ville, devenue port franc sous le règne de Louis XIV, chaque bouteille expédiée par voie de mer échappe à de lourdes taxations. Cela rend l'article manufacturé d'un prix de vente si attractif auprès des grossistes bordelais que deux verreries seront établies intra muros. Il est donc probable qu'aujourd'hui, d'anciennes « bordelaises dunkerquoises » figurent parmi les collections des musées et des particuliers dans le Bordelais et au-delà. Il est de même envisageable que la forme actuelle de la bouteille bordelaise ait eu quelque emprunt à la bouteille dunkerquoise dans les débuts de son évolution, avec une pointe de rigueur dans la forme et la contenance, car soumise au contrôle du fisc royal.

Le développement de l'industrie manufacturière verrière à Dunkerque s'explique pour des raisons géographiques, commerciales et pécuniaires. Tout d'abord, Dunkerque est une cité portuaire de la Flandre française. Or, à l'époque qui nous intéresse, l'acheminement des marchandises, surtout pondérables comme des bouteilles en verre, est grandement facilité par voie de mer, à l'inverse des transports terrestres grevés de surcroît par bien des péages et octrois. De plus, ce havre le plus septentrional du royaume est en relations directes avec l'Angleterre, les Pays-Bas et les ports de la Baltique dont les ressortissants commercent de longue date avec la région de Bordeaux. Ensuite, une part du marché de la bouteille est à prendre dans le Bordelais, sachant que cette méthode de conditionnement du vin se développe depuis la fin du XVII^e siècle. Ainsi, au cours de la période 1698-1699, les bouteilles importées par le port de Bordeaux proviennent de Rouen (72 %), Dieppe (8 %) et Middelburg (Zélande, Pays-Bas ; 14 %)¹. Pour la période 1714-1715, il s'agit encore de Rouen (60 %) et Dieppe (39 %), puis d'Abrilduc (Aber-Ildut, Finistère ; 1 %)².

A l'image de Rouen et de Dieppe commercialisant les produits verriers locaux, Dunkerque dispose d'un potentiel. Ses voisins d'outre-Manche fournissent en bouteilles le Bordelais, occupant une place prééminente depuis 1721 au moins³. Par ailleurs, en matière de manufacture verrière, un précédent existe non loin de Dunkerque. En

effet, la verrerie à bouteilles du sieur Desandrouin (Des Androuins, Désandrouin ou encore de Sandrouin) a été établie à Hardinghen, près de Saint-Omer (Pas-de-Calais), par arrêt du conseil d'état du 1^{er} février 1720. Les fours y sont chauffés au moyen de charbon de terre du Boulonnais⁴. Or, Dunkerque pourrait se fournir en charbon de cette région d'Artois, mais surtout en celui d'Angleterre, moins cher et de meilleure qualité. Et ce avec d'autant plus de facilité que Dunkerque est un port franc depuis 1662, laquelle franchise est confirmée en 1700⁵. Toute marchandise entrant ou sortant des port et havre dunkerquois par voie de mer est exemptée de droit, ce qui rend le commerce des bouteilles en verre produites à Dunkerque-même intéressant.

La première verrerie dunkerquoise est créée par lettres patentes du 23 novembre 1732 assorties d'un privilège exclusif de trente ans et dix lieues à la ronde. Cette Verrerie Royale pourra fabriquer toutes sortes de verres à la condition d'user pour seul combustible de charbon de terre. Le bénéficiaire s'appelle Marc-Antoine Morel de (ou de la) Hillaume, écuyer et ancien officier de cavalerie du roi. L'avis rendu par la chambre de commerce de Dunkerque le 16 juin 1733 lui est favorable à la double condition que l'installation s'effectue en Basse-Ville, pour éviter une remise en cause de la franchise du port, et qu'aucun Dunkerquois ne soit tenu de se servir uniquement des produits verriers de Morel⁶. Suit la création, le 27 juillet 1733, d'une société entre celui-ci et deux receveurs généraux des finances de la province de Flandre, Pierre de Launay de Saint-Vallery et Pierre-Charles de Villette⁷. Le travail du verre débute en 1734 avec un directeur, Morel, un inspecteur, Le Mintier, six gentilshommes souffleurs, leurs douze garçons, etc⁸.

Très vite, Morel est écarté. Le 22 juillet 1735, Pierre Joseph de Clavery lui est subrogé dans son privilège, avec Villette et Saint-Vallery dans l'ombre⁹. Arnould Joseph de Colnet remplace Le Mintier, seigneur de la Motte, à la direction de l'établissement à partir du 12 novembre 1735, et ce jusqu'au 30 novembre 1740¹⁰. On fabrique un temps du verre à vitres, puis définitivement des bouteilles. A la suite du départ de Colnet, la verrerie de Dunkerque végète. En 1749, son directeur, François Martin fils, explique que l'établissement est inactif depuis la guerre, mais qu'il devrait reprendre le travail courant l'hiver. Cela n'empêche pas la création d'une seconde verrerie en la Basse-Ville par Arnould Joseph de

Notes

1 Le Mao 2007, 24.

2 Huetz de Lempis 1975, 448. Pour Abrilduc, voir LITALIEN 1993, 94.

3 Birolleau 1981, 101-103.

4 Vion 1976-1977, 48.

5 Déclaration du roi donnée à Versailles le 16 février 1700.

6 Arch. Mun. Dunkerque, 46/66.

7 Bocquet de Chanterenne 1738. Et Arch. Mun. Dunkerque, 8/4/11 v°.

8 Acte du 20 août 1734 ; Arch. Mun. Dunkerque, 31/86.

9 A l'annonce de sa déchéance, Morel fera une attaque d'apoplexie, laquelle dégènera en paralysie ; Bocquet de Chanterenne 1738, 14. Pour la subrogation, Lemaire 1934, 8.

10 Clavery fait dresser un inventaire notarié à la fin de l'exercice Colnet le 10 décembre 1740 et jours suivants ; Arch. Nat., F¹² 1488. La teneur de cet acte nous a été communiquée par M. André Orsini que nous remercions chaleureusement. Pour le titre de Le Mintier, voir le dénombrement de Dunkerque de 1735 ; Arch. Mun. Dunkerque, 276/6.

Fig. 1 Demi-bouteille à fût tronconique inverse, verreries de Bourg-sur-Gironde, cave d'Esconges, coll. Musée des arts décoratifs de Bordeaux, inv. n° 8098, haut. 22 cm, diam. 9,5 cm. (© S. Palaude)



Colnet en personne, comme il y est autorisé par le conseil d'état le 22 juillet 1749¹¹. Sa Verrerie (Royale?) entre en activités l'année suivante.

Arnould Joseph de Colnet du Gouy est un maître-verrier actif : après son départ de Dunkerque fin 1740, il gagne les Pays-Bas pour fonder, début 1741, une verrerie à Gand. Et au printemps de la même année, il prend à bail emphytéotique l'ancien couvent des capucins de Bruges pour le convertir en verrerie. Enfin, en 1749, il allume ses fours à Dunkerque. Natif de Liège, ce fils de Jacques de Colnet et de Marie Dozerelle, épouse deux Dunkerquoises : en 1^{ères} noces, Catherine Guillemine de Clercq, décédée en juin 1736, et en 2^{des} noces, Laurence Mollien de West-Cappel, par contrat du 4 février 1741. Il meurt en octobre 1767¹².

Les deux verreries créées en Basse-Ville connaîtront deux échecs. La première est reprise en 1754 par le négociant et armateur dunkerquois Pierre Tugghe pour fermer en 1771. La seconde est rachetée en 1755 par un échevin de Dunkerque, Martin Winoc de Clercq, lequel, devenu invalide, est déclaré en faillite le 28 janvier 1766¹³. Ces déboires se justifient. En 1756, l'agent

du fisc royal de Nantes (Loire-Atlantique) tente de taxer les 76 721 bouteilles en provenance de chez de Clercq à 10 Livres le cent pesant. Celui de Bordeaux veut lui emboîter le pas. Mais un arrêt du conseil de l'année-même calme le jeu. En 1764, l'agent du fisc royal de Libourne (Gironde) oblige le marchand Fourcaud à payer une taxe sur les bouteilles que celui-ci a achetées à Dunkerque et amenées à Libourne. Il apparaît que celles-ci proviennent, d'une part, de Dunkerque, d'autre part, probablement d'Hardinghen. S'ensuit un très long procès qui ne trouve une issue favorable aux Dunkerquois que le 5 août 1777¹⁴ ! Les maîtres de verreries de Clercq et Tugghe ont souffert de cette situation.

D'évidence, il y a des bouteilles dunkerquoises qui sont utilisées dans la région de Bordeaux ; près de 10 % sur l'année 1753, par exemple. Mais d'autres proviennent de l'Audomarois ainsi que nous le confirme l'affaire de Nantes, puisqu'on apprend en 1756 que Désandrouin tient un magasin de ses bouteilles d'Hardinghen en Haute-Ville de Dunkerque, ayant acquitté la taxe de 2 sols la douzaine. De plus, au cours de l'enquête bordelaise du début des années 1750, Jean Fourcaud, de Libourne, confirme qu'il reçoit des bouteilles via Calais, donc d'Hardinghen¹⁵.

Le tarif dunkerquois est très attractif. Au milieu du XVIII^e siècle, la bouteille de la Basse-Ville ou d'Hardinghen se négocie 17 Livres le cent à Dunkerque, tandis que la verrerie Mitchell de Bordeaux pratique un tarif de 23 Livres le cent¹⁶. Or, toutes trois chauffent leurs fours au charbon de terre. La bordelaise dunkerquoise revient moins cher grâce à la faible taxe à acquitter à l'entrée de la Basse-Ville, à la franchise du port de Dunkerque et au coût moindre du transport maritime. L'affaire de Libourne survient donc à point nommé pour enrayer la concurrence de ces verreries du nord.

Comment reconnaître la bouteille bordelaise dunkerquoise ? Par la composition chimique, cela pose un problème, car, en dépit du fait que l'on sache que le sable provient des plages de Dunkerque et les cendres de la région de Saint-Omer, Bergues et Cassel, on ne dispose d'aucun échantillon de verre de référence de Dunkerque-même. Reste une approche esthétique et technique. Comme le remarque Jean-Robert Pitte, au XVIII^e siècle, les bouteilles sont plutôt tronconiques inverses, jamais parfaitement cylindriques, et les modèles régionaux ne sont guère fixés¹⁷. Effectivement, la demi-bouteille de la verrerie girondine de Bourg-sur-Gironde conservée au Musée des arts décoratifs de Bordeaux présente cet aspect (inv. n° 8098 ; **fig. 1**). Or, la bordelaise dunkerquoise se distinguerait à double titre : par le fût et par le col. De l'inventaire dressé fin 1740 (cf. supra), on retient la présence de six « posches d'Angleterre », c'est-à-dire six moules de fond servant à donner aux futures bouteilles la forme de leur fût. Or, d'outre-Manche est venue en France la mode du contenant cylindrique. Arnould Joseph de Colnet, attentif aux usages du commerce du vin, bordelais par exemple, se serait donc procuré l'outillage *ad hoc* et sa bordelaise dunkerquoise se serait

Notes

11 Arch. Mun. Dunkerque, 9 S 11635, p. 344.

12 Arch. Mun. Dunkerque, 99/119bis.

13 Lemaire 1934, 14-19. Pour la faillite de Clercq, Arch. Mun. Dunkerque, 22 Z 366, pièce 4485, et Goris 1990, 107-111.

14 Pfister-Langanay 1985, 130.

15 Arch. Dép. Gironde, C 1595.

16 Arch. Dép. Gironde, C 1594.

17 Pitte 2007, 100-101.

Fig. 2 Bouteille à fût cylindrique et col droit soigné, détail d'une peinture de la salle à manger de l'hôtel de La Tresne, aujourd'hui siège social du *Sud-Ouest*, Bordeaux, c. 1740-1750 (© *Sud-Ouest*)

trouvée standardisée cylindrique¹⁸. De plus, il dispose de « six bouts de bois pour aider faire les embouchures ». En l'occurrence, ses verriers en usent après humidification pour le modelage du col et de sa lèvre. Leur introduction dans l'ouverture du contenant en cours de façonnage permet de régulariser la rectitude et le diamètre intérieur tout en évitant l'apparition de l'étranglement interne au moment de la pose de la cordeline (bague supérieure). Ce nec plus ultra de la bouteille constitue le plus ancien exemple français de standardisation poussée répertorié à ce jour¹⁹!

Ce souci du détail se retrouve aussi dans la régularité de la contenance parce que Colnet vise « l'export ». Certes, il fait produire des bouteilles « cinq pour deux pots » pour Dunkerque, des « trois pintes » pour Lille, des « bouteilles plates » et des dames-jeannes, cependant les « pintes de Paris » représentent 74 % des cols en stock en décembre 1740 (dont 0,17 % en demi-bouteilles). Or, la contenance française est normalisée à la pinte de Paris depuis l'édit du 8 mars 1735. Pour s'épargner des tracasseries avec les agents du fisc de la barrière de la Basse-Ville, Colnet a donc intérêt à respecter cette obligation, de surcroît s'il vise le marché des vins expédiés à travers le monde dans des bouteilles plusieurs fois contrôlables. L'ultime moyen de reconnaissance d'une bordelaise dunkerquoise serait en sus sa juste capacité à la pinte de Paris, soit 0,93 litres.

Belle et bien faite, la bordelaise dunkerquoise, a donc ses chances d'avoir été mise à l'honneur dans un tableau d'époque. C'est pourquoi nous pensons disposer d'une représentation de celle-ci dans une œuvre picturale de la salle à manger de l'hôtel de La Tresne à Bordeaux datant de la période 1740-1750 (fig. 2). La bouteille y présente en effet un fût cylindrique et un col fort bien façonné ; ce qui n'est pas le cas par ailleurs.

A Dunkerque, l'ancienne verrerie de Clercq est reprise par MM. Brunet et Chartier en 1784 et mise en activités en 1785²⁰. Que devient alors la bordelaise dunkerquoise ? Il s'en fabrique encore en Basse-Ville. Pourtant, qu'elles soient de Dunkerque ou d'Hardinghen, du dépouillement des billets de sortie des navires dépendant de l'amirauté de Dunkerque en 1788, il ressort que la Guyenne (Bayonne et Bordeaux) est devenue une destination moins privilégiée avec 26,39 % des volumes en bouteilles, presque autant que la Normandie (Rouen, Le Havre, Granville ; 26,72 %), mais loin derrière la Bretagne (Morlaix, Lorient et Nantes ; 45,6 %) ²¹. La bordelaise dunkerquoise n'est plus qu'une bordelaise.

Au cours du 2^{ème} tiers du XVIII^{ème} siècle, des bouteilles standardisées par le galbe, la qualité d'exécution du col et la régularité de la contenance ont été soufflées en Basse-Ville de Dunkerque. Nombre d'entre elles seront utilisées par les négociants du Bordelais dont les besoins ne cessent de croître à mesure que ce nouveau mode de conditionnement du vin se répand. Belles et bien faites, elles présentent aussi l'avantage d'un coût moindre, tant à l'achat qu'au transport, puisqu'elles proviennent



du port de Dunkerque. Par leur présence en Guyenne, elles sont certainement entrées pour une part dans la mise au point de la bouteille bordelaise telle qu'elle se fabrique aujourd'hui. Pour achever de s'en convaincre, il suffirait de réétudier les collections des musées aquitains en fonction de la connaissance apportée ici, car la « bordelaise dunkerquoise » a bel et bien existé.

Bibliographie

- Birrolleau 1981** : Birrolleau (P.) : *Contribution à l'étude des verreries de Guyenne au XVIII^{ème} siècle*, mémoire de Maîtrise, Université de Bordeaux 3, 1981. (Inédit).
- Bocquet de Chanterenne 1738** : Bocquet de Chanterenne (J.-J.) : *Mémoire pour le sieur Marc-Antoine Morel de la Hillaume [...] contre les sieurs Pierre de Launay de S. Vallery & Pierre-Charles de Villette [...]*, Paris : Imp. de Gissey, 1738.
- Goris 1990** : Goris (J.-M.) : « Nouvelles précisions sur les verreries dunkerquoises au XVIII^{ème} siècle », *Revue de la société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie*, n° 24, novembre 1990, 107-111.
- Huetz de Lemps 1975** : Huetz de Lemps (Chr.) : *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris : EHESS, 1975.
- Lemaire 1934** : Lemaire (L.) : « Les anciennes verreries de Dunkerque, Une page d'histoire économique », *Revue du Nord*, t. XX, 1934, 5-28.
- Le Mao 2007** : Le Mao (C.) : « Bouteille contre tonneau, un nouveau conditionnement pour le vin de Bordeaux à la fin du XVII^{ème} siècle », in Bouneau (Chr.), Figeac (M.), dir., *Le verre et le vin de la cave à la table*, Pessac : CEMMC, 2007, 19-32.
- Litalien 1993** : Litalien (R.), dir. : *Amirauté de Guyenne, A source for the History of New France*, National Archives of Canada, Ottawa : Minister of Supply and Services of Canada, 1993.
- Pfister-Langanay 1985** : Pfister-Langanay (Chr.) : *Ports, navires et négociants à Dunkerque (1662-1792)*, Dunkerque : Société dunkerquoise, 1985.
- Pitte 2007** : Pitte (J.-R.) : « Les formes de bouteille en Europe du XVIII^{ème} siècle à leur diffusion mondiale », in Bouneau (Chr.), Figeac (M.), dir., *Le verre et le vin de la cave à la table*, Pessac : CEMMC, 2007, 95-108.
- Vion 1976-1977** : Vion (A.) : « La verrerie d'Hardinghen », *Bulletin historique et artistique du Calaisis*, n°s 68 à 71, année 1976-1977, 48-52.

Notes

18 En avance sur son temps en comparaison de celle de Bourg-sur-Gironde (fig. 1).

19 Cela permet aussi de standardiser la découpe des bouchons de liège, d'où un gain de temps et d'argent pour les négociants bordelais.

20 Lemaire 1934, 19.

21 Arch. Mun. Dunkerque, 198/1.